

Le territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération

Historiquement

- Intercommunalité créée en 2017
- EPCI issu de la fusion de 2 communautés de communes et une communauté d'agglomération

Actuellement

- 34 communes
- 17 communes littorales dont 2 insulaires
- 171 000 habitants

Un littoral riche et une nature des côtes hétérogène

- 423 km de côte
- 4 unités hydrosédimentaires

Le littoral de GMVA alterne entre des côtes rocheuses à falaise, des plages de sable avec ou sans cordons dunaires et des côtes basses vaseuses.

Un littoral façonné par l'homme qui conserve une inter-relation forte entre activités maritimes et patrimoines naturels

- 585 ouvrages recensés par la DDTM
- 58 km de linéaire, dont 20 km protégeant des infrastructures publiques stratégiques.

Le littoral de GMVA est occupé par de nombreux ouvrages côtiers liés à la défense ou aux usages maritimes (conchyliculture, ouvrages portuaires...). Nombre de ces ouvrages n'ont pas été construits initialement pour protéger le trait de côte.

Compétence GEMAPI

- Prise de compétence GEMAPI le 1^{er} janvier 2018
- 1 PAPI d'intention démarré en 2021
- 1 PPRL sur la presqu'île de Rhuy
- 1 commune inscrite dans la liste du décret « érosion » du 29 avril 2022 : Arzon

Définition d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte

Le PCAET de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération identifie le recul du trait de côte comme un point de vulnérabilité majeur dans les années à venir et souligne la nécessité d'avoir une approche au niveau du littoral qui porte sur la submersion, l'érosion et la montée des eaux en lien avec le réchauffement climatique.

Dans ce contexte, GMVA a répondu en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et les communes d'Arzon et de l'île d'Arz à l'appel à manifestation d'intérêt « *Pour une gestion durable du trait de côte dans le cadre de l'adaptation des territoires maritimes au changement climatique* ».

Cet AMI doit permettre de poursuivre le travail engagé par le PNR sur le sujet, d'améliorer la connaissance des aléas et de mettre en cohérence les différents documents de programmation et de planification du territoire.



Association des acteurs locaux

Cette stratégie est élaborée grâce à une démarche concertée et documentée qui s'appuie sur 3 « vecteurs »

1 ATELIERS DE CONCERTATION



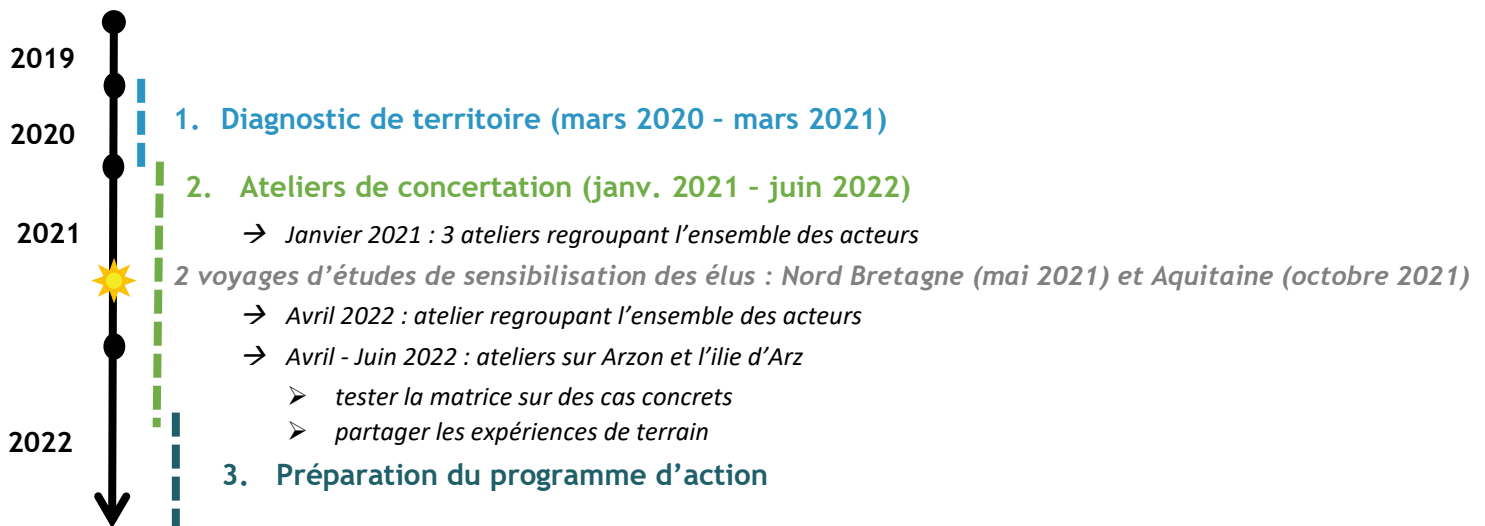
3 QUESTIONNAIRE SLGTC



2 VOYAGES D'ÉTUDE RISQUES CÔTIERS / RETOURS D'EXPÉRIENCE



Calendrier de la démarche



Approche retenue

Une stratégie générale en 6 points :

- Protéger les personnes, les biens et l'environnement
- Faciliter l'adaptation des activités économiques en lien avec la mer
- Privilégier les solutions fondées sur la nature pour protéger les enjeux
- Définir le sentier côtier comme d'intérêt général et devant être durablement préservé
- Préserver les ouvrages maçonnés, qui présentent un intérêt patrimonial
- Positionner GMVA comme coordinateur des actions

Compte tenu de la **diversité des sites et du linéaire**, il était impératif de décliner cette stratégie sous forme de **principes généraux opérationnels** et d'une **matrice des modes d'actions** en fonction des typologies d'enjeux et d'aléa.

La préparation d'un programme d'actions est en cours

La structure de ce programme d'action est calquée sur celle du PAPI, selon les 8 axes :

- Axe 0 - Portage, animation et coordination de la stratégie locale
- Axe 1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa Erosion et de la conscience du risque
- Axe 2 - Surveillance et prévision de l'érosion
- Axe 3 - Alerte et gestion de crise
- Axe 4 - Prévention, prise en compte des risques érosion dans l'urbanisme
- Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, dont relocalisation
- Axe 6 - Actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre l'érosion
- Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion